

désire changer rapidement le règlement, il aura le droit de communiquer avec les membres du conseil et de les consulter.

● (2.50 p.m.)

Je connais le problème des distances dans le Nord. Si par exemple un représentant élu des Territoires du Nord-Ouest ou de l'île de Baffin était appelé à Yellowknife pour apporter une légère modification à un règlement, il devrait prendre l'avion jusqu'à, disons, Pond Inlet. Il devrait même parfois aller de Pond Inlet à Frobisher, de Frobisher à Montréal, de Montréal à Edmonton et d'Edmonton à Yellowknife. Ce serait un peu trop demander et ces amendements nous permettraient d'assurer une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de renseigner un membre du Conseil et de le consulter avant de présenter un nouveau règlement. Cet amendement sera discuté trois autres fois et je tenais à préciser ce point immédiatement.

Je pense donc que ces amendements sont tout simplement logiques. Ils sont destinés à résoudre tous les problèmes que n'avait pas prévus le comité lorsqu'il a fait cette proposition que le ministre a acceptée. Avant de reprendre mon siège, je signale que j'ai eu l'occasion de discuter de la question avec le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) qui, malheureusement, ne peut être présent à la Chambre aujourd'hui. J'en ai discuté avec lui et il m'a prié d'informer la Chambre qu'il était d'accord avec ces amendements.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, ce que le ministre vient de dire, et je dis cela avec toute la bienveillance dont je suis capable à son égard, témoigne de sa profonde ignorance du Nord. Cet amendement n'a rien à voir avec les Territoires du Nord-Ouest, absolument rien. Aussi, lorsqu'il parle d'entrer en contact avec des membres du Conseil dans les îles de Baffin ou ailleurs dans les Territoires du Nord-Ouest et de les consulter au sujet de quelque chose qui se passe à Yellowknife, ces remarques sont hors de propos. Son propre amendement est destiné à modifier la partie du bill qui a trait à...

L'hon. M. Chrétien: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre veut-il soulever une question de privilège?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je pense que le député joue sur les mots à ce sujet et sort mes propos de leur contexte. J'ai dit que les remarques que je faisais en ce moment

[L'hon. M. Chrétien.]

devraient s'appliquer à de nombreux amendements. Je conviens avec lui que l'amendement même que nous discutons a trait au Yukon.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement...

L'hon. M. Chrétien: J'admets que cet amendement a trait au Yukon, mais j'ai fait des réserves auprès de la présidence, précisant que mes remarques concernaient toute la situation dans le Nord. Le point que j'ai signalé au sujet des Territoires du Nord-Ouest ne s'applique peut-être pas au Yukon. J'ai cité cet exemple car je ne veux pas répéter le même argument chaque fois que je prendrai la parole. Je l'ai fait uniquement pour épargner du temps à la Chambre. Le député ne devrait pas prendre mes propos en mauvaise part, et il devrait comprendre pourquoi j'ai dit cela.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais entendu question de privilège plus contrefaite.

Une voix: Vous n'êtes jamais ici.

M. Nielsen: La présidence nous donnera sûrement à tous l'occasion de soulever des questions de privilège semblables et nous accordera, en plus de notre temps de parole, le temps voulu pour répondre au ministre chaque fois qu'il se lèvera pour poser des questions de privilège aussi fausses.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Permettez-moi de signaler au député qu'il n'est pas inusité à la Chambre de donner à un député qui estime avoir été mal interprété l'occasion de prendre la parole pour expliquer ce qu'il voulait dire. C'est une courtoisie qui s'applique à tous les députés. Parfois, la présidence est trop indulgente. Cela dit, je donne la parole au député du Yukon.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, en dépit de l'obligeance du ministre, je souligne qu'il n'y avait pas de question de privilège.

Une voix: C'est mesquin!

M. Nielsen: Si le député qui m'accuse d'être mesquin veut bien se lever et le répéter, je lui répondrai à lui aussi. Le ministre a dit très clairement que la question tient au fait qu'on a eu du mal à communiquer avec les gens de l'île de Baffin, et ainsi de suite. Sauf votre respect, je prétends que cela n'a rien à voir avec l'île de Baffin.

L'hon. M. Chrétien: J'ai expliqué cela.

M. Nielsen: L'amendement ne vise que le Yukon.